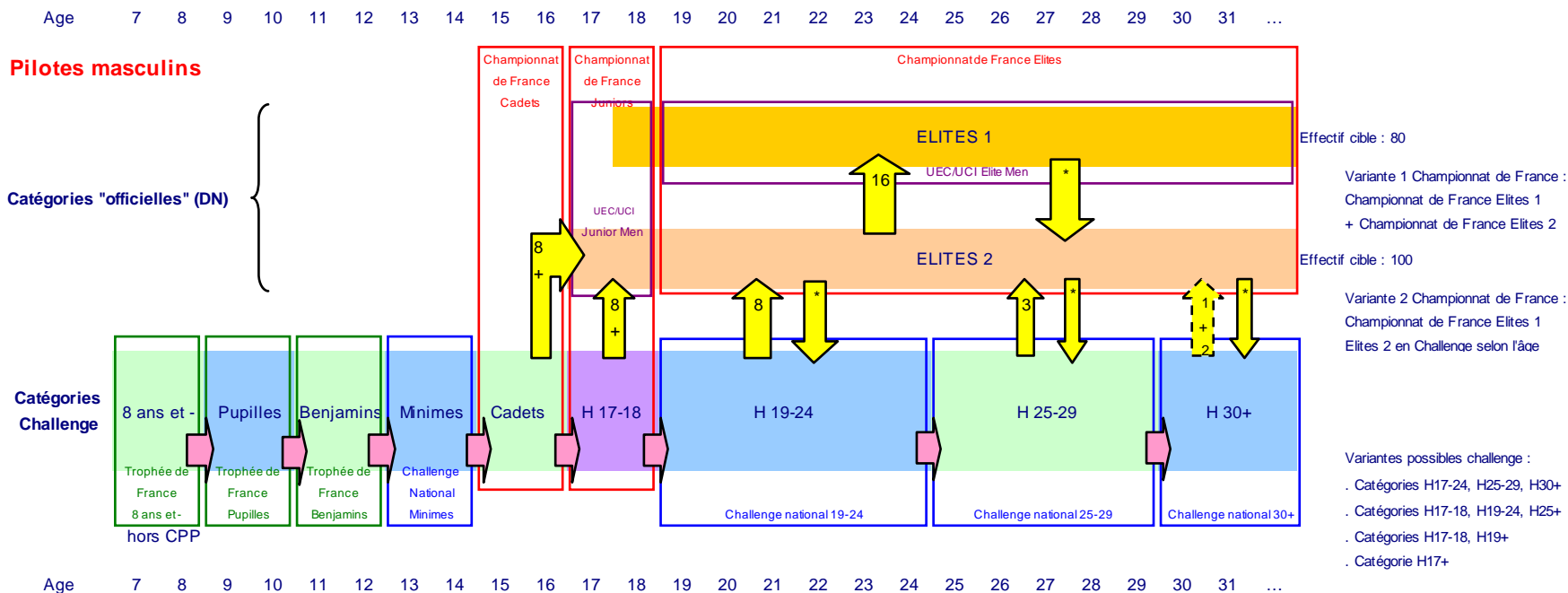


Proposition cible



**Pilotes féminines**

Catégorie "officielle" (DN)



➡ Evolution de catégorie selon l'âge

⬆️⬆️ Evolution de catégorie selon le niveau (\* nb de pilotes descendant : pilotes n'étant pas parmi les X premiers, X = effectif cible - effectif montant)

Proposition cible

**Effectifs visés - Critères de montée/descente (en régime permanent, une fois les effectifs stabilisés) :**

Effectif A+1 (base 80-100)

Effectif A+1 (base 90-90)

Elite 1 : 80 (vs 90) pilotes

Les 64 (vs 70) premiers (pilotes licenciés dans des clubs FFC) du classement de la Coupe de France se maintiennent  
 Les pilotes classés 65ème (vs 71ème) et au-delà descendent en Elite 2  
 Ils sont remplacés par les 16 (vs 20) premiers de la catégorie Elite 2

64 }  
 16 } 80

70 }  
 20 } 90

Elite 2 : 100 (vs 90) pilotes

Les 16 (vs 20) premiers (pilotes licenciés dans des clubs FFC) du classement de la Coupe de France montent en Elite 1  
 Ils sont remplacés par les pilotes descendant de la catégorie Elite 1  
 Les 60 (vs 50) pilotes suivants se maintiennent : 17ème à 76ème (vs 21ème à 70ème)  
 Les pilotes classés 77ème (vs 71ème) et au-delà descendent dans la catégorie challenge qui correspond à leur âge  
 Ils sont remplacés par :

- . les 8 premiers du CPP Cadets 2 (obligation ?)
- . les 8 premiers du CPP Hommes 17-18 (obligation)
- . les 8 premiers du CPP Hommes 19-24 (obligation)
- . les 3 premiers du CPP Hommes 25-29 (obligation) + possibilité pour les 5 suivants ?
- . le 1er du CPP Hommes 30+ (obligation ?) + possibilité pour les 2 suivants ?
- . les autres pilotes classés dans les 8 premiers du Championnat de France Cadet (si cadets 2) et Junior (obligation ssi podium ?)

16 }  
 60 }  
 8 } 107  
 8 }  
 8 }  
 3 }  
 1 }  
 + 3 ?

20 }  
 50 }  
 8 } 101  
 8 }  
 8 }  
 3 }  
 1 }  
 3 ?

Elite Dame : à définir (40 ?)

Les X premières (pilotes licenciées dans des clubs FFC) du classement de la Coupe de France se maintiennent  
 Les pilotes classées au-delà de la Xème place (X+1ème et +) descendent dans la catégorie challenge Dames 17+  
 Elles sont remplacées par :

- . les 3 premières du CPP Cadettes 2 (obligation ?) + possibilité pour les X suivantes ?
- . les 3 premières du CPP Dames 17+ (obligation) + possibilité pour les X suivantes ?
- + 3 premiers du Championnat de France Cadettes (si cadettes 2) et 3 premières du Challenge national Dames 17+ ?

NB :

Pour le nombre de pilotes dans les effectifs cibles et les critères de montée/descente, on ne considère que les pilotes licenciés dans les clubs FFC.  
 Les pilotes licenciés à l'étranger sont hors quota ; ils sont sortis du classement pour les montées/descentes.  
 L'expression des critères de descente sous la forme "pilotes classés au-delà de la Xème place" est plus positive et permet de réguler plus facilement les effectifs.  
 En conséquence, le nombre de pilotes qui descendent peut varier d'une année à l'autre en fonction de l'effectif exact de la catégorie en début de saison et des situations particulières (ex : pilotes montés 1 an auparavant dans la catégorie et autorisés à se maintenir, dérogations DTN...).

En Elite 2, le total des pilotes maintenus (60 vs 50), descendant d'Elite 1 (~16 vs 20) et montant des catégories Challenge (31) dépasse l'effectif cible  
 Mais cela permet de compenser en partie les inévitables défections (retraite, blessure de longue durée...) dans les 2 catégories Elite 1 et 2 chaque saison  
 (NB : s'il y en a plus que 4 vs 8 qui arrêtent, c'est compensé l'année suivante par moins de descentes).

Questions :

Est-ce que l'on garde la possibilité aux néophytes (pilotes venant de monter dans cette catégorie) de se maintenir à la fin de la 1ère année (= 2 ans pour faire ses preuves) ?  
 Eventuellement, on peut l'appliquer de façon différenciée, notamment pour favoriser les plus jeunes pilotes qui ont a priori un potentiel de progression :

- . valable en Elite 2 pour les pilotes issus des catégories Cadets, Hommes 17-18, éventuellement Hommes 19-24
- . valable en Elite 1 pour tous les pilotes ?

Est-ce que l'on oblige les pilotes Hommes 30+ à monter en Elite 2, ou est-ce qu'on leur en laisse simplement la possibilité ?  
 Avantage de ne pas les obliger : on garde une catégorie Elite 2 plutôt axée sur les pilotes en devenir (sans l'interdire aux plus anciens).  
 Est-ce qu'on ouvre à 3 ou 3+5 pilotes Hommes 25-29 l'obligation ou possibilité de monter en Elite 2 ?

#### Proposition cible

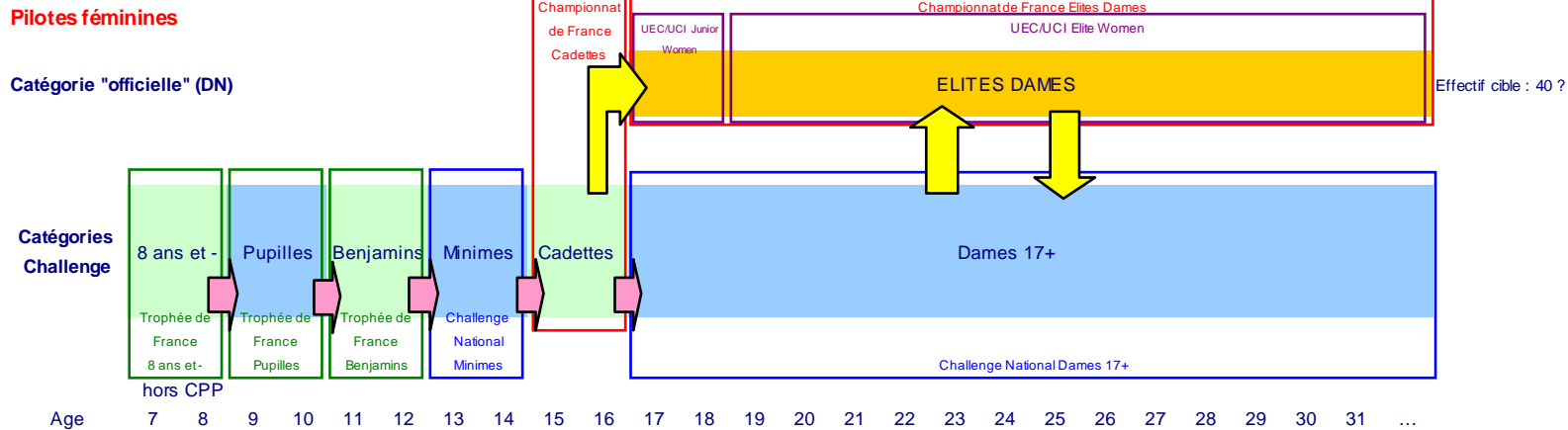
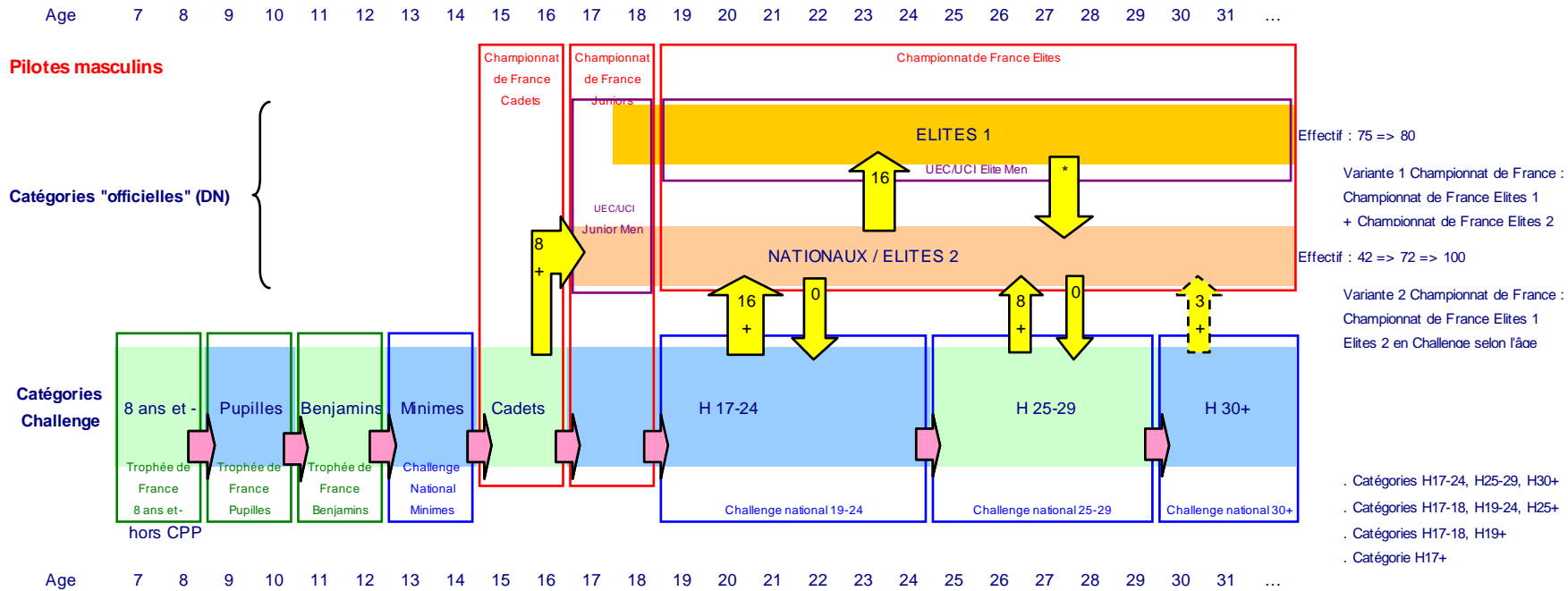
Une ouverture limitée va dans le sens d'une catégorie Elite 2 plutôt axée sur les pilotes en devenir (sans l'interdire aux plus anciens).

Est-ce que l'on permet aux finalistes (ou pilotes sur le podium) des Championnats de France Cadets et Juniors de monter en Elite 2 ?

Cette possibilité ne serait ouverte que pour ces 2 catégories (car c'est un Championnat de France et car cela favorise les jeunes)

Avantage : permet à des pilotes blessés en cours de saison, donc distancés au CPP de "sauver" leur saison sur le terrain (plutôt que par dérogation).

Phase transitoire



↗ Evolution de catégorie selon l'âge

↕ Evolution de catégorie selon le niveau (\* nb de pilotes descendant : pilotes n'étant pas parmi les X premiers, X = effectif cible - effectif montant)

Phase transitoire

**Effectifs et critères de montée/descente en régime transitoire (fin 2010 puis fin 2011)**

Elite 1 : de 78 (pilotes FFC classés en 2010) à 80 (vs 90) pilotes

Les 64 (vs 68) premiers (pilotes licenciés dans des clubs FFC) du classement de la Coupe de France se maintiennent  
 Les pilotes classés 65ème (69ème) et au-delà descendent en Elite 2  
 Ils sont remplacés par les 16 (vs 18 fin 2010, puis 20) premiers de la catégorie National (future Elite 2)

Effectif 2011 puis 2012

cible de 80+100  
 64 } 80  
 16 } 80

Effectif 2011 puis 2012

cible de 90+90  
 68 } 90  
 86 } 86  
 18 } 20

National / Elite 2 : de 42 (pilotes FFC classés en 2010) à -79 (vs 73) pilotes en 2011, puis 100 (vs 90) pilotes en 2012

Les 16 (vs 18 fin 2010, puis 20) premiers (pilotes licenciés dans des clubs FFC) du classement de la Coupe de France montent en Elite 1  
 Ils sont remplacés par les pilotes descendant de la catégorie Elite 1  
 Se maintiennent : fin 2010, tous les pilotes classés 17ème (vs 19ème) et au-delà ; fin 2011, les 48 (vs 50) pilotes suivants  
 Descendent : fin 2010, aucun pilote (*sauf demande motivée ?*) ; fin 2011, les pilotes classés 65ème (vs 71ème) et au-delà.

Ils sont renforcés par :

- . les 8 premiers du CPP Cadets 2 (obligation ?)
- . fin 2010, les 16 premiers du CPP Hommes 17-24 (obligation) ; fin 2011, les 8 premiers des CPP H17-18 et H19-24
- . fin 2010, les 8 premiers du CPP Hommes 25-29 (obligation ?) ; fin 2011, les 3 premiers du CPP Hommes 25-29 (obligation)
- . fin 2010, les 3 premiers du CPP Hommes 30+ (obligation ? ou sur demande ? ou mixte ?) ; fin 2011, le 1er (ou 3 premiers ?)
- . *les autres pilotes classés dans les 8 premiers du Championnat de France Cadet (si cadets 2) et Junior (obligation ssi podium ?)*

*Et si l'on veut se rapprocher plus vite de l'effectif cible, on peut exceptionnellement ajouter :*

- . *fin 2010, les 8 (?) suivants du CPP Hommes 17-24 (17ème à 24ème), sur demande*
- . *fin 2010, les 4 (?) suivants du CPP Hommes 25-29 ou Cadets 2 (9ème à 12ème), sur demande*
- . *fin 2010, les 5 suivants du CPP Hommes 30+, sur demande (voire moins, car le niveau le justifie-t-il ?)*

14 }  
 26 }  
 8 } 78  
 16 }  
 8 } 8  
 3 }  
 3 }  
 4 }  
 2 } 8  
 2 }  
 86

10 }  
 24 }  
 8 } 72  
 16 } 8  
 8 } 97  
 3 } 16  
 3 } 3  
 3 } 1  
 3 } 3  
 4 }  
 2 } 8  
 2 }  
 80

NB :

On a intérêt à maintenir un certain nombre de pilotes descendant d'Elite 1 fin 2010, car certains ont manifestement un niveau insuffisant.  
 De plus, il faut aussi alimenter la catégorie Elite 2 par d'anciens pilotes d'Elite 1.

Questions :

Fin 2010, pour les quotas exceptionnellement élargis de montée en Elite 2 :

Comment assure-t-on la continuité avec les règles actuelles (les 8 premiers 25-29 et 30+ peuvent demander à monter en Elite 1) ?

On peut les "orienter" de préférence vers l'Elite 2 (mais peut-on leur refuser la montée en Elite 1 ?)

Ne vaut-il pas plutôt privilégier les "jeunes" (plutôt élargir le quota 17-24, voire Cadets, que 25-29 et 30+) ?